

Province de Québec
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 13 février 2012 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, madame la conseillère et messieurs les conseillers : Françoise Giroux, Serge Gauthier, Serge Villeneuve, Yvon Lambert et Michel Bergeron.

Absence motivée : Claude Joubert

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Michel Rioux.

Est également présente : Diane Leduc, directrice générale

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers, conseillère
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 janvier 2012 et de l'assemblée extraordinaire du 23 janvier 2012.
5. Parole à l'assistance
6. Rapport
 - 6.1 De l'inspecteur en bâtiment
 - 6.2 De l'inspecteur municipal
 - 6.3 Du directeur des incendies
 - 6.4 Du maire – Voir feuille de plénière
 - 6.5 Des conseillers, conseillère
7. Finances
 - 7.1 Approbation des dépenses et adoption des comptes à payer au 31 janvier 2012 et des salaires payés pour un montant de 13 045.83\$.
8. Correspondance
 - 8.1 Voir tableau des correspondances
9. Suivi des dossiers
10. Avis de motion
11. Résolutions
 - 11.1 Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services entre les municipalités de Fassett et de Grenville-sur-la-Rouge.
 - 11.2 Journées de la persévérance scolaire.
 - 11.3 Demande au Ministère des Transports de payer les montants demandés par Pronex.
 - 11.4 Priorités de la Municipalité de Fassett transmises à la Sûreté du Québec.
12. Varia
 - 12.1 Opportunités commerciales et affichage en bordure de l'autoroute 50.
13. Questions posées par les membres

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire, déclare l'assemblée ouverte à 19h34.

2012-02-027

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Françoise Giroux que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2012-02-028

Approbation du procès-verbal du 16 janvier 2012

Il est proposé par Serge Gauthier que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 janvier 2012 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

2012-02-029

Approbation du procès-verbal du 23 janvier 2012

Il est proposé par Yvon Lambert que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 23 janvier 2012 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

► PAROLE À L'ASSISTANCE

► RAPPORT

- De l'inspecteur en bâtiment

Lecture du rapport de l'inspecteur

- De l'inspecteur municipal

Durant la première semaine de janvier, les employés ont travaillé 1 journée seulement pour la cueillette des ordures et du recyclage.

Changé la poignée et la porte extérieure de la cabane de la patinoire à cause du vandalisme et faire le ménage.

Beaucoup de temps pour le déneigement.

- Du directeur des incendies

18 Jan : Simulation au 131, rue Principale pour tester le système radio.
Cette simulation a servie de pratique.

- Du maire

Voir feuille de plénière.

- Des conseillers

Voir rapport.

2012-02-030

Approbation des dépenses et adoption des comptes à payer au 31 janvier 2012 et des salaires payés pour un montant de 13 045.83 \$

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu :

QUE les comptes (annexe A – DU 01-01-2012 AU 31-01-2012) payés par les chèques numéros 8488 à 8519 au montant de 18 326.99\$ ainsi que des prélèvements automatiques numéro 794 à 804 pour un montant de 3 799.05\$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).
Salaires du 1^{er} au 31 janvier 2012 : 13 045.83 \$.

Adopté à l'unanimité.

Certificat de fonds suffisants

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les fins desquelles ces dépenses sont projetées par le conseil de la municipalité de Fassett.

Diane Leduc, directrice générale

► **CORRESPONDANCE**

Voir tableau des correspondances.

► **Suivi des dossiers**

2012-02-031

Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services entre les municipalités de Fassett et de Grenville-sur-la-Rouge.

Il est proposé par Michel Bergeron et résolu ;

QUE le conseil municipal accepte les termes et conditions proposés à la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le cadre de l'entente incendie, d'une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2012 pour le support mutuel lorsque requis.

ET QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer l'entente incendie tel que présentée à la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Adopté à l'unanimité.

2012-02-032

Journées de la persévérance scolaire.

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus ont choisi de placer la prévention du décrochage scolaire au cœur des enjeux de développement régionaux et de se mobiliser autour d'actions structurantes visant la diplomation du plus grand nombre de jeunes;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Outaouais évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les impacts économiques du décrochage scolaire au secondaire sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

Province de Québec
Municipalité de Fassett

- CONSIDÉRANT QUE la problématique du décrochage scolaire est intimement liée à d'autres enjeux relatifs au développement de l'Outaouais, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;
- CONSIDÉRANT QUE les élèves du secondaire de l'Outaouais sont particulièrement touchés par le décrochage scolaire;
- CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas que le milieu scolaire, mais que c'est un enjeu social dont toute la collectivité doit se préoccuper;
- CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention, par le jeune, d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;
- CONSIDÉRANT QUE l'Outaouais se mobilise de plus en plus en matière de prévention du décrochage scolaire, que cette mobilisation s'inspire des meilleures pratiques de concertation au Québec et qu'elle bénéficie de la force du réseau des Instances régionales de concertation en persévérance scolaire (IRC), dont fait partie la Table Éducation Outaouais (TÉO) et son Comité d'amélioration de la persévérance scolaire (CAPS);
- CONSIDÉRANT QUE l'expertise des IRC a largement influencé la récente prise en charge de l'enjeu de la persévérance scolaire sur la scène provinciale, notamment par une participation active à l'organisation des premières journées interrégionales sur la persévérance scolaire et la réussite éducative en octobre 2008 et à l'élaboration du rapport *Savoir pour pouvoir* du Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires au Québec, lequel a servi de base au plan d'action du gouvernement du Québec, *L'école, j'y tiens!*;
- CONSIDÉRANT QUE ce plan d'action gouvernemental fixe comme objectif que le Québec atteigne un taux de diplomation des jeunes de moins de 20 ans de 80 % d'ici 2020;
- CONSIDÉRANT QUE la TÉO et le CAPS organisent cette année la deuxième édition des *Journées de la persévérance scolaire*, qui se tiendront du 14 au 18 février 2011 sous le thème *Participons aux couleurs de leur réussite*;
- CONSIDÉRANT QUE les *Journées de la persévérance scolaire* se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention du décrochage scolaire;
- CONSIDÉRANT QUE les *Journées de la persévérance scolaire* seront ponctuées de multiples activités dans les communautés de la région;

Il est proposé par Yvon Lambert et résolu;

De déclarer les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2012 comme étant les *Journées de la persévérance scolaire* dans notre commission scolaire;

D'encourager les membres du conseil municipal à porter fièrement le ruban officiel de la persévérance scolaire pendant ces cinq jours;

D'appuyer la TÉO et le CAPS ainsi que l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, des médias et des affaires – dans leurs efforts afin que l'Outaouais se démarque quant à l'augmentation du taux de diplomation de ses élèves et étudiants;

Adopté à l'unanimité.

2012-02-033

Recommandation au Ministère des Transports de payer les montants demandés par Pronex.

ATTENDU QUE lors du congé de l'Action de Grâce en 2010, l'ouverture partielle de la route 148 pour la réalisation des travaux d'infrastructures avait causé une congestion énorme dans la portion du périmètre urbain de Fassett;

ATTENDU QUE le député provincial, Ministre délégué aux Transports et Ministre responsable de l'Outaouais avait exercé des pressions énormes sur le maire pour que la situation s'améliore au plus vite;

ATTENDU QUE le directeur du Ministère des Transports pour la région de l'Outaouais avait exercé les mêmes pressions sur la municipalité et l'entrepreneur;

ATTENDU QUE lors d'une visite de chantier effectuée par les représentants du Ministère des Transports, des Consultants SM, de la Municipalité et de l'entrepreneur Pronex le 21 juin 2011, il devenait évident que nous allions vivre les mêmes problèmes pour les congés de la St-Jean-Baptiste et de la Confédération;

ATTENDU QUE lors de cette visite, il y avait 50 % de la route sans pavage et utilisable à 50 % sur une certaine longueur, la Municipalité avait conclu que les intervenants feraient le nécessaire pour rendre les 2 côtés de la chaussée utilisables;

ATTENDU QUE grâce au travail réalisé rapidement par l'entrepreneur et son sous-contractant, il a été possible de donner plein accès à la circulation lors des 2 fins de semaines;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par Yvon Lambert et résolu ;

QUE le conseil municipal recommande au Ministère des Transports que les travaux de pavage du 21, 22 et 27 juin 2011 soient rémunérés en temps matériel tel que décrits dans les documents déjà présentés par Pronex Excavation et son sous-traitant ABC Rive-Nord.

Adopté à l'unanimité.

2012-02-034

Priorités de la Municipalité de Fassett transmises à la Sûreté du Québec.

Il est proposé par Françoise Giroux et résolu ;

QUE le conseil municipal transmette à son parrain de la Sûreté du Québec comme choix de problématique priorisée pour 2012-2013 l'implantation du programme "Bon voisin – Bon œil".

Province de Québec
Municipalité de Fassett

ET QUE dans le cadre de présentation de prévention le conseil demande que celle-ci porte sur le programme PAIR et soit faite aux membres du conseil et du CA du Club de l'âge d'or de Fassett.

Adopté à l'unanimité.

Varia

Opportunités commerciales et affichage en bordure de l'autoroute 50.

Question posées par les membres.

2012-02-035

Levée de l'assemblée

20h34 Il est proposé par Françoise Giroux que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

Michel Rioux
Président d'assemblée

Diane Leduc
Directrice générale